

RESIDENCE DU NIANDA  
TERRE TOILE DE RUHENGERI  
n° 702/E.

Ruhengeri, le 9 novembre 1940

Rép. au n° 652/R.C. 2954  
du 31 octobre 1940.-

Monsieur le Greffier,

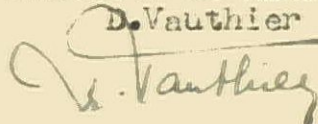
1 ANNEXE  
OBJET :  
Aff. Mottouille c/Piyarelali  
Mehindra

J'ai l'honneur de vous retourner en  
annexe l'original de la signification, dûment datée  
complétée et signée.

Votre lettre élargée m'étant parvenue  
le 9 novembre 1940 et signifiée le même jour, j'ai  
marqué comme date d'audience celle du mardi 3 décem-  
bre 1940.

L'Huissier de Ruhengeri

D. Vauthier



A Monsieur le Greffier de première Instance à USUMBURA

==:~::~==

Ruhengeri



6474

TERRITOIRE  
RUANDA = URUNDI

1114/E  
269-11-40

Usumbura, le 31 octobre 1940

Greffes du Tribunal de 1ère Instance

N° 652 / RC.2954

2 Annexes

OBJET

Aff. Mouballe c/ Biyarelal  
Muhindra.

à Monsieur l' Huissier,

RUMENGERI.

Monsieur l' Huissier,

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, en original et copie, un exploit d'assignation que je vous saurais gré de notifier à M. Biyarelal Muhindra, résidant à Rumengeri.

Si l'exploit peut être signifié avant le 10 novembre 1940, l'affaire peut être appelée à l'audience du 5 décembre prochain. Vous ~~XXXX~~ voudrez bien alors renseigner au dit exploit, comme date d'audience : TROIS DECEMBRE 1940.

Dans le cas d'impossibilité matérielle de faire cet exploit pour le 10 courant, veuillez alors le faire dès qu'il vous sera possible et dans ces conditions, vous renseignerez comme date d'audience : SEPT JANVIER 1941.

Je vous remercie à l'avance de votre obligeance habituelle.

Le Greffier de 1<sup>re</sup> Instance: W. LINAUGE.

*W. Linauge*